

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**N° CT2017.7/140-1**

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Axel URGIN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/140-1

**OBJET :** **Eau et assainissement** - Autorisation de signature de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à des missions de maîtrise d'oeuvre dans le cadre d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore ou éclairage public sur le territoire de GPSEA

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 42 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 25, 66 à 68, 78 et 79 ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 4 août 2017 au JOUE et au BOAMP relatif à un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore ou éclairage public sur le Territoire ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 29 novembre 2017 ;

**VU** le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** qu'il est opportun pour l'établissement public territorial de passer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore ou éclairage public sur le territoire, avec quatre titulaires au maximum ;

**CONSIDERANT** que la consultation n'est pas allotie dans la mesure où il ne s'agit pas de prestations distinctes, chaque opération de travaux objet des marchés subséquents ne pouvant être suivie que par un seul maître d'œuvre ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDERANT** que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, puis est reconductible pour trois périodes successives d'un an au maximum ;

**CONSIDERANT** que, compte tenu du montant maximum annuel fixé à 600 000 € HT, soit 2 400 000 € HT sur la durée maximale de quatre ans, la procédure adoptée est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25.I.1°, 66 à 68 du décret susvisé du 25 mars 2016 ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de l'analyse des neuf offres remises, la commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2017 a retenu les quatre candidats mentionnés ci-dessous :

- Groupement AVR INGENIERIE (mandataire) / PAYSAGISTES ASSOCIES / GNAT INGENIERIE
- Groupement SECTEUR (mandataire) / EPI
- Groupement BATT (mandataire) / B3E
- Groupement IRH INGENIEUR CONSEIL (mandataire) / CCST

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** l'attribution, par la commission d'appel d'offres, de l'accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, signalisation lumineuse tricolore ou éclairage public sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 2** : **DIT** que l'accord-cadre sera passé pour une durée d'un an reconductible pour trois périodes successives d'un an au maximum, avec un montant maximum annuel de 600 000 € HT applicable à l'ensemble des quatre titulaires.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tous documents afférents avec les titulaires suivants :

- Groupement AVR INGENIERIE (mandataire) / PAYSAGISTES ASSOCIÉS / GNAT INGENIERIE
- Groupement SECTEUR (mandataire) / EPI
- Groupement BATT (mandataire) / B3E
- Groupement IRH INGENIEUR CONSEIL (mandataire) / CCST

**ARTICLE 4** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés subséquents qui seront conclus sur le fondement de cet accord-cadre.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**N° CT2017.7/140-2**

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Axel URGIN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-2



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/140-2

**OBJET :** **Eau et assainissement** - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°2 au marché n°H130033 relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement de la communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié, et notamment l'article 20 ;

**VU** le marché n°H130033 conclu par la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne avec l'entreprise CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE pour un montant maximum total de 2 000 000,00 € HT et notifié le 4 avril 2014 pour une durée initiale allant de sa notification au 31 décembre 2014, puis reconductible 3 fois, chaque année civile, pour une durée maximale de 4 ans ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2017 sur le projet d'avenant n°2 au marché n°H130033 ;

**CONSIDERANT** que le marché n°H130033 relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne a été transféré de plein droit à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** que le marché arrive à échéance au 31 décembre 2017 ;

**CONSIDERANT** que le marché n°H130033a fait l'objet d'un avenant n°1 intégrant le territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne au marché sans modifier les montants minimum et maximum initiaux du marché ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir doit lancer une consultation relative à l'entretien des réseaux d'assainissement sur tout le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (hors territoire de l'ex-Plateau Briard) ;

**CONSIDERANT** que la rédaction du dossier de consultation des entreprises nécessite au préalable un recensement de données important ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-2





**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDERANT** par conséquent que ce nouveau marché relatif à la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ne pourra être notifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des prestations d'entretien des réseaux d'assainissement sur le territoire de l'ex-Haut Val-de-Marne jusqu'à ce qu'un nouveau marché public soit passé ;

**CONSIDERANT** qu'il est par conséquent opportun de prolonger le marché n°H130033 susvisé par voie d'avenant, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, et ce pour un montant total supplémentaire maximum de 200 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** que le montant maximum du marché, pour sa durée totale, est porté à 2 200 000,00 € HT, soit une augmentation de 10 % par rapport au montant maximum initial ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTÉ** l'avenant n°2, ci-annexé, au marché n°H130033 conclu avec l'entreprise CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne ;

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le dit avenant ainsi que tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/140-2



**AVENANT N° 2  
AU MARCHÉ N° H130033**

**A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Collectivité : **GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)**  
**Place Salvador Allende**  
**94000 CRETEIL**

Titulaire : **CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE (CIG)**  
**12 rue de Berthelot**  
**95500 GONESSE**

Objet du Marché : Entretien des réseaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne pour la période 2014-2017

Montant initial du marché	: Montant maximum pour GPSEA (substitué à la CA du Haut-Val-de-Marne): maximum annuel de 500 000,00 € HT soit un montant maximum total de 2 000 000,00 € HT
Montant avenant n°1	: Montant maximum inchangé (intégration du territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne au marché nécessitant un ajustement de quelques prix unitaires)
Montant avenant n°2	: Montant pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2018 de 200 000,00 € HT
Nouveau montant du marché	: <b>Maximum 2 200 000,00 € HT</b>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus l'article 109 du code des marchés publics: Monsieur le directeur général des services

Ordonnateur : Monsieur le Président

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>B</b>	<b>DESCRIPTION DE L'AVENANT</b>
----------	---------------------------------

Par délibération du bureau communautaire de l'ex-communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne n°DB2013-33 du 14 novembre 2013, le marché n° H130033, relatif à la réalisation aux prestations d'entretien des réseaux d'assainissement a été attribué à la société CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE (CIG) pour les montants suivants concernant la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne :

- montant maximum annuel de 500 000€ HT (600 000€ TTC)

Le montant total du marché initial pour l'ex-communauté d'agglomération s'élève donc à **2 000 000,00 € HT**, toutes reconductions comprises.

Il a été notifié au titulaire le 4 avril 2014 pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2014, puis reconductible pour trois périodes d'un an au maximum. Il a été transféré de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

### **1. Objet de l'avenant**

Le marché n° H130033 arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Cahier des charges du nouveau marché est en cours de rédaction. Le champ des prestations prévues dans ce nouveau marché va être élargi et concernent les autres secteurs (ex-Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne). De ce fait la rédaction des clauses techniques nécessite au préalable un recensement de données important.

Compte tenu du temps nécessaire à la rédaction du dossier de consultation des entreprises, le renouvellement de ce marché au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'est pas possible.

Afin de pouvoir prendre en compte cette situation exceptionnelle et d'assurer la continuité de ce service, il est nécessaire de prolonger la durée du marché n°H130033 jusqu'au 28 février 2018 et d'augmenter le montant maximum total du marché de 200 000,00 € HT sur cette période.

### **2. Modification du marché initial**

La durée de validité du marché n° H130033 est prolongée jusqu'au **28 février 2018 inclus**.

Le montant de l'avenant pour la période susmentionnée est de 200 000,00 € HT.

Par conséquent, le montant maximum total du marché est porté à **2 200 000,00 € HT**, soit une augmentation de 10% du montant maximum initial du marché.

### **3. Dispositions particulières**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables. Les parties renoncent à tout recours contentieux pour le différend, objet du présent avenant.

<b>C</b>	<b>SIGNATURES</b>
A ....., le	<p>A Créteil, le</p> <p>Le titulaire (Cachet et signature)</p> <p>Le Président,</p> <p>Laurent CATHALA</p>